



Le bulletin de la Ville à Vélo N°32 - juillet 2010

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DU 3 AU 5 AVRIL

Pour la seconde fois, la Ville à Vélo a marqué sa présence et s'est impliquée dans l'organisation de cet événement.

D'abord, en tenant un stand permettant de faire connaître nos objectifs et activités, ensuite en encadrant plusieurs animations :

- initiation au VAE (vélo à assistance électrique) sur un circuit urbain de 2 kms,
- promenades de découverte dans Granville et dans le Pays Granvillais,
- comparatif entre vélos et voiture sur un même circuit : 2 vélos et un VAE se sont mesurés à une voiture sur un trajet aller/retour entre la mairie de Granville et la zone commerciale de la Haute-Lande, Route de Villedieu.

Résultat : les 3 vélos ont prouvé leur efficacité en étant de retour à la mairie avant la voiture (les élus présents dans le véhicule peuvent en témoigner). Alors que l'automobile effectuait le trajet en 30 mn, le VAE ne mettait que 20 mn tandis que les chronos des vélos (montés par des retraités) affichaient 25 et 28 mn. Merci les bandes cyclables.

Jean

BOURSE AUX VÉLOS 2010 : UN SUCCÈS !

Acheteurs et vendeurs étaient nombreux au rendez-vous pour notre Bourse aux vélos annuelle, le 18 avril à la salle Saint Nicolas (Granville). Ce fut un franc succès : 79 vélos ont changé de mains en quelques heures. Il y en avait à tous les prix, la moyenne tournant autour de 46 €. La plus belle bicyclette, à 280 €, a vite trouvé une preneuse ravie. Les vélos d'enfants et les vélos dame étaient les plus recherchés, comme d'habitude.

Bilan pour l'association : 476 € de recettes (tickets de dépôt+ commissions sur ventes). Encore plus significatif : ces vélos qui sortent des garages et qui retrouvent un usage, ce sont des cyclistes en plus ! La Ville à Vélo est en plein dans son rôle.

Un grand MERCI aux adhérents qui se sont dévoués pour organiser cet événement.

René

Les vélos à assistance électrique ont de plus en plus d'adeptes



QUE FAUT-IL FAIRE DE PLUS ?

Une Ecole de Musique flambant neuve est inaugurée en fanfare. Pas un arceau à vélo à ce jour. C'est probablement prévu... Mais quel dommage que de tels aménagements ne soient pas encore devenus systématiques et installés en même temps que le parking auto (c'était également le cas à la cité des sports). Et que dire de l'absence d'itinéraire cyclable sécurisé pour se rendre à l'Ecole de Musique ? Y a-t-il des techniciens, des élus, des aménageurs pour imaginer une autre façon de se déplacer qu'avec la sacro-sainte bagnole ? Quand les aménagements pour les déplacements doux seront-ils systématiques et entrés dans les mœurs ? La Ville à Vélo a encore du grain à moudre.

Jacques

NOS EFFECTIFS

Déjà six ans, et la Ville à Vélo continue de pousser ! A ce jour, notre association compte 189 adhérents à jour de leur cotisation 2010.

SÉCURITÉ : LES DÉPASSEMENTS FROLANTS

Les dépassements frôlants sont contraires à la règle du un mètre. Hélas celle-ci semble méconnue par de nombreux automobilistes ! Pour peu que le conducteur apprécie mal la largeur de sa voiture, ou que le vélo fasse le moindre écart, alors le dépassement frôlant devient dépassement accrochant, et bonjour les dégâts ! C'est arrivé ici à deux adhérents de la Ville à Vélo; avec accident corporel sérieux dans un cas.

Alors que faire ? Au niveau individuel, il y a plusieurs précautions possibles.

1 - L'écarteur. Vous avez déjà vu cet accessoire : c'est un bras en plastique orange qui se déploie à gauche du cadre, à l'arrière du vélo. Il matérialise mieux la largeur de celui-ci. Les cyclistes qui l'ont adopté le trouvent plutôt efficace. Peu coûteux.

2 - Le rétroviseur. Une idée évidente, mais pas souvent appliquée, faute de matériel adéquat. Pourtant cela existe. On trouve même de mini-rétroviseurs qui se fixent sur le casque, voire sur la branche des lunettes.

3 - Même sans rétroviseur, le cycliste peut surveiller ce qui arrive par derrière. Il suffit d'un rapide coup d'oeil en coin (et même un peu par dessous). En outre, c'est bon pour la souplesse des cervicales !

4 - Le "positionnement affirmatif". On en a déjà parlé dans le Bulletin : le cycliste prend toute sa place dans la rue, quand cela est nécessaire pour sa sécurité. Attention, ceci s'applique à la circulation en ville, pas sur la grand-route.

La bonne approche consiste souvent à combiner plusieurs précautions.

Il y a un cas particulièrement pervers de dépassement frôlant : c'est la voiture qui tracte une remorque plus large (par exemple un bateau). La voiture, ça passe; mais la remorque, ça casse ! Méfions-nous particulièrement des remorques. Tout véhicule qui tracte une remorque plus large devrait être astreint à être muni de rétroviseurs de même largeur que la remorque.

Les dépassements frôlants sont particulièrement fréquents dans les rues aménagées avec un séparateur médian. C'est pourquoi notre association milite pour l'élimination des séparateurs en dur plus ou moins surélevés.

René



FÊTE NATIONALE DU VÉLO

Faut-il supprimer la traditionnelle véloparade ? Donnons des idées pour la Fête du Vélo 2011 !

Chaque année depuis 6 ans, nous profitons de la fête nationale du vélo (1^{er} week-end de juin) pour programmer dans le pays Granvillais notre traditionnelle véloparade. Cette année, nous étions 80 environ, comme l'an passé. Le record de 140 participants (en 2008) tient toujours. Les fidèles, les sympathisants sont toujours là. Cette fois les enfants étaient particulièrement nombreux et occupaient bruyamment l'espace en tête de cortège, lui donnant le « petit air » festif et coloré que nous souhaitons. « Ca dort derrière » auraient-ils pu chanter...



Sous un beau soleil, le circuit d'une dizaine de kilomètres (comprenant un arrêt symbolique à la mairie de Donville) s'est terminé au Val ès Fleurs où un apéro normand " géant " (cidre, rillettes et pain de campagne) était offert par l'association. Ce moment convivial est très apprécié et permet d'échanger - entre autres - sur ce qui a déjà été fait pour favoriser les déplacements à vélo dans le pays Granvillais et ce qu'il reste à faire...

Mais voilà, pour éviter que cette manifestation ne tourne en rond, s'essouffle, il nous faut des idées pour imaginer l'événement de l'année prochaine. Nous aimerions quelque chose de festif (vraiment), coloré (très), bruyant (très). Nous aimerions être 200, 300 ou plus, atteindre une masse critique qui nous permettrait d'imposer de manière festive le rythme du vélo à l'ensemble du trafic. Nous aimerions innover : une véloparade en musique et en chansons ? Une véloparade pour les enfants en associant écoles et collèges ? Une véloparade à thème ? Une autre manifestation que la véloparade ? Une vélorution ? D'autres itinéraires ?

Vos idées sont dès à présent les bienvenues.

Jacques

ITINÉRAIRES BIS :

Circulez, y'a quelque chose à voir !

Lundi 5 juillet, la presse était invitée à l'Agora par Gérard Leroy pour la présentation de la nouvelle édition du dépliant présentant les itinéraires bis cyclables.

Quoi de neuf par rapport à l'ancienne édition ?

- d'abord, une mise à jour prenant en compte les nouveaux aménagements et bandes cyclables,
- ensuite, grande nouveauté réclamée depuis longtemps mais non visible sur le dépliant : ces itinéraires sont enfin balisés sur le terrain par un fléchage en couleurs.

Rappelons que ces dépliant sont distribués gratuitement à l'office de tourisme.

LE POINT SUR LE FUTUR ITINÉRAIRE CYCLABLE GRANVILLE - AVRANCHES

Aux dernières informations, l'itinéraire cyclable Avranches-Granville (projet lancé il y a près de 5 ans par le Conseil Général) serait réalisé d'ici quatre ans. Mais le rabotage budgétaire est passé par là : cet itinéraire comprendra des sections de véloroute et des sections en voie verte, alors que le projet initial prévoyait une voie verte de bout en bout.

N.B. Une voie verte est une voie sur site propre, exclusivement réservée aux piétons, vélos et cavaliers; elle est interdite aux véhicules motorisés. Une véloroute est une petite route à faible circulation, avec balisage spécifique vélos, mais ouverte à la circulation générale.

CONVERGENCE AU MONT- SAINT- MICHEL

Le 6 juin dernier, la 1^{ère} convergence vélo vers le Mt-St-Michel, organisée par nos amis de Vélocité à Avranches, a connu un beau succès. Près de 500 cyclistes bretons et normands, de tous âges, se sont retrouvés au pied des remparts pour défendre l'accès au Mont par les cyclistes. Jean-Michel Blanchet, président de Vélocité, a déjà annoncé que la convergence connaîtra une nouvelle édition en 2011, mais cette manifestation sympathique est déjà " menacée d'interdiction par le syndicat mixte Baie du Mt-St-Michel, une décision complètement en contradiction avec la loi Laure mais aussi avec la volonté actuelle de développer le réseau des véloroutes et voies vertes ".

Et si nous étions 1000 l'an prochain, au pied du Mont ?



DU NOUVEAU A DONVILLE

Mercredi 28 mai, M. Launay , maire de Donville, recevait la Ville à Vélo. Lors de cet entretien, nous lui avons rappelé quels étaient nos objectifs et nos désirs en matière d'aménagements. Nous avons évoqué, une fois de plus, la dangerosité des bandes médianes surélevées qui incitent à serrer les cyclistes, la possibilité de transformer quelques rues à sens unique en double-sens-cyclables, la nécessité d'aménager (y compris pour les cyclistes) l'accès au futur centre de thalassothérapie, notre espoir de voir l'ancienne voie de chemin de fer aménagée en voie douce et notre désespoir de n'avoir aucun stationnement à vélos digne de ce nom sur la commune.

M. Launay nous a répondu de façon positive sur ces deux derniers points : L'aménagement de la voie douce fait partie des projets de la municipalité mais il est lié à la construction de la future école et ne pourra se faire avant elle.

Les arceaux de stationnement pour vélos, quant à eux, devaient être posés avant l'été. Promesse tenue aujourd'hui puisque nous pouvons désormais attacher nos montures dans trois lieux proches de la plage (poste de secours, tennis et Ermitage) et en centre ville près de la mairie, soit 24 arceaux au total. C'est un bon début ...

RISQUER D'AVOIR UNE AMENDE OU RISQUER L'ACCIDENT : QUE CHOISIR ?

Cycliste à Granville : rouler dans les règles, la circulation automobile et la pollution....ou en dehors ?
Telle est ma question...

Pour ma part, j'ai fait le choix depuis longtemps, avec prudence, bien sûr...en respectant les piétons (ma sonnette hollandaise est très musicale !), en mettant pied à terre quand une voiture arrive... Jusqu'alors, tout s'est bien passé. Jusqu'à ce matin de Juillet, où, rue Patton, un policier municipal m'interpelle :

-Madame, vous êtes en sens interdit, le savez-vous ?

-Oui et, si je puis me permettre, je vais vous dire pourquoi.

Le flot de voitures avec des automobilistes qui ne nous voient tout simplement pas ! les portes qui s'ouvrent, la dangerosité du Cours Jonville....Ce n'est pas aux cyclistes de « la ville à vélo » que je vais apprendre cela !

Le policier, plutôt à l'écoute, m'a suggéré de demander, avec « la ville à vélo », un espace pour rouler sous les arbres à droite du Cours Jonville. En attendant, ma conduite est passible d'une amende de 90 euros et de retrait de points sur le permis, si j'ai bien compris... Depuis une semaine, je roule dans les règles de l'art ! (jusqu'à quand ?!) ...mais je me sens moins en sécurité qu'avant. La notion de danger à vélo est relative, et pas forcément en phase avec les sens obligatoires de la loi, conçue par et pour les automobilistes.

Qu'en pensent les autres cyclistes ? Bonnes vacances à tous.

Claire André

VÉLO-ÉCOLE AU LYCÉE MARLAND : sortie à PARIS

En début d'année scolaire, nous avons été plusieurs personnes de la Ville à Vélo à encadrer les sorties vélo d'un groupe de 12 à 14 jeunes filles du lycée Marland. Ce projet s'était bâti avec leur professeur, Jean-Yves Néel pour apprendre à circuler en ville.



Avant la ville, la campagne : première sortie pour les lycéennes.

Pour mettre en application leurs acquis, Jean-Yves a proposé une journée à vélo ... à Paris ! Avec Régine, Lydia, Sylvie et J.Pierre nous avons tout de suite adhéré. Et c'est avec plaisir que nous nous sommes levés à 4 h du matin ce 8 avril. Malheureusement (mais les grèves font partie des imprévus) nous avons pris énormément de temps pour entrer dans Paris ; nous arrivions à 11 h chez le loueur de vélos. Nous avons donc circulé seulement deux petites heures dans le quartier du Marais. Menés rondement par une guide qui, elle, avait l'habitude de rouler dans cette circulation, nous avons pris de l'assurance. Nous nous sommes aperçus que les parisiens respectaient les cyclistes, certains même nous parlant au feu rouge. Aussi étions nous plutôt déçus de devoir rendre les vélos à 13 h car ils étaient retenus pour l'après-midi. Après un pique-nique dans un joli petit square, nous avons rejoint la Tour Eiffel à pied avant de monter sur un bateau-mouche pour une belle balade au soleil couchant. Un seul regret : n'avoir pas fait les magasins ... pas facile avec un groupe de cyclistes !

Marie-Thé Petit-Signe

DRÔLE DE VÉLO !

Pédaler sur la route, dans la rue, c'est bien.
Mais vous pouvez faire encore mieux avec ce vélo-tondeuse.
Un petit tour de jardin chaque jour, c'est l'assurance d'être en forme et d'avoir enfin le gazon anglais dont vous rêviez.
Bonne fin d'été.

Ont contribué à ce bulletin : Jacques Rezé, René Gouin, Claire André, Marie-Thé Petit-Signe. Mise en forme : Jean Leblond la Ville à Vélo, 12, rue Maurice Orange – granville@fubicy.org

